

**PROCES VERBAL**  
**Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**  
**Séance du 29 juin 2023 à 18h00**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun salle du conseil sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président.**

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Jacques PERSONNE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Adelina LAPOUGE, Mme Fanny RIES, M. Eric HERVOUET, Mme Sophie CAZE, M. Gérard SADOIS, Mme Lucie BARBIER, Mme Marie-Christine GUILLEMOT, M. Jacques PALLAS, M. Ludo COSTE, Mme Carole VITTE, M. Jean-Pierre MALLERET, Mme Agathe NIVET, Mme Florence TOUZET, M. Johann TRUMEAU, M. Roger LEBRERO, M. Stéphane GOURIER, Mme Alexandra DARINOT conseillers communautaires.

**Procurations (P) :** Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Dominique ROULLET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE,  
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,  
M. Daniel GUIET a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,  
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,  
M. Yves GUESNARD a donné procuration à Mme Marie-Christine GUILLEMOT,  
Mme Emilie COMPAIN BERNACHOT a donné procuration à M. Ludo COSTE.

**Absents excusés :** Mme Carol LE STRAT, M. Daniel BOUTON.

**Absents non excusés :** Mme Diane ZAMMIT, M. Christopher ALBARAO, Mme Lucie VANNIER, Mme Sandrine PAIN, Mme Sabrina TOUPET, M. Philippe MALET.

Nombre de présents	22
Nombre d'absents	8
Nombre de procurations	7
Quorum	19

Le quorum étant atteint la séance peut débiter.

-----  
M. Le Président ouvre la séance à 18 heures et présente les procurations :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,  
M. Dominique ROULLET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE,  
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,  
M. Daniel GUIET a donné procuration à Mme Anne-Elisabeth LE FELIC,  
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER  
M. Yves GUESNARD a donné procuration à Mme Marie-Christine GUILLEMOT  
Mme Emilie COMPAIN BERNACHOT a donné procuration à M. Ludo COSTE,

M. le Président propose de désigner Madame Sylvie RANCY comme secrétaire de séance.

M. Le Président demande à l'assemblée, l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2023.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour annexé au présent document.

## **1 - Affaires administratives, budgétaires et financières**

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant les budgets. Au vu des notes des budgets transmises aux conseillers. Personne ne souhaite prendre la parole.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer au vote.

### **Dossier 1.1. Vote des comptes administratifs 2022, comptes de gestion 2022, affectations des résultats 2022, budgets supplémentaires 2023**

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, prend la présidence de l'assemblée pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2022 de la CCPI dressé par le Président, étant sorti de la salle.

Le Conseil de Communauté est appelé à délibérer sur les points suivants :

#### **• Les comptes administratifs (CA) de l'exercice 2022**

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget principal qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 3 115 323,48 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le CA du budget principal 2022.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget annexe des déchets ménagers qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 352 295,40 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le CA 2022 du budget annexe déchets ménagers.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget annexe lotissements commerciaux qui fait ressortir un besoin global de fonctionnement de 214 990,33 €.

Après en avoir délibéré et par 28 voix (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), le Conseil de Communauté adopte le CA 2022 du budget annexe lotissements commerciaux.

Le Président reprend la présidence de l'assemblée et procède au vote des autres budgets.

#### **• Les comptes de gestion de l'exercice 2022**

Monsieur le Président présente les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe des déchets et du budget annexe des lotissements commerciaux de M. le Trésorier. Ils sont conformes aux comptes administratifs précités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe des déchets ménagers et des lotissements commerciaux.

### • L'affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente le budget principal, il est proposé l'affectation suivante :

1 297 816,57 € en investissement et 1 817 506,97 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

Monsieur le Président présente le budget annexe déchets, il est proposé l'affectation suivante :

352 295,40 € en section d'exploitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

Monsieur le Président présente le budget annexe lotissements commerciaux, il est proposé l'affectation suivante :

214 990,33 € en section d'exploitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

### • Les budgets supplémentaires 2023

Monsieur le Président présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 10 795 003,91 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire principal 2023.

Monsieur le Président présente le budget annexe déchets qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 688 339,33 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe déchets 2023.

Monsieur le Président présente le budget annexe lotissements commerciaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 2 474 144,73 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe lotissements commerciaux 2023.

### **Dossier 1.2. Communication des rapports annuels 2022**

Le Président demande au conseil de lui confirmer qu'il a pris acte des différents rapports suivants :

#### **1.2.1. Bilan 2022 des acquisitions et cessions foncières de la CCPI**

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan foncier de la CCPI.

#### **1.2.2. Rapport d'activité 2022 de la CCPI**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport.

#### **1.2.3. Rapport 2022 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport.

### Dossier 1.3. Ressources humaines dispositions diverses

#### Dossier 1.3.1. Détermination des ratios d'avancement de grade

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX en %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
B	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
B	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
A	Attaché	Attaché principal	100 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

#### Dossier 1.3.2. Modification du tableau des effectifs de la CCPI 2023

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les nouveaux besoins des effectifs concernant les accueils de loisirs comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel en équivalent Temps Plein
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	C	2
Adjoint d'animation à temps complet	C	9
	<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux effectifs concernant les accueils de loisirs.

#### Dossier 1.4. Admission de créances éteintes sur le budget principal de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission de créances éteintes sur le budget principal relative à des frais de restauration scolaire non réglés d'un montant de 184 € à la CCPI pour 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission de créances éteintes sur le budget principal relative à des frais de restauration scolaire non réglés d'un montant de 184 € à la CCPI pour 2022.

## Dossier 1.5. Attribution de subventions à des associations pour les Activités Péri-scolaires Issoldunoises (API)

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement des subventions suivantes :

	Association	BS - 2023
1	Club Alpin Français - subv. API	70,00 €
2	Berry Country Dance - subv. API	95,00 €
3	M.E.L.I. - subvention API	170,00 €
4	Berry Point de Croix - subv. API	55,00 €
5	Rabouilleuse - subv. API	30,00 €
6	SAI (Football) - subv. API	20,00 €
7	Karaté Club Issoudun - subv. API	200,00 €
8	Squash club - subv. API	70,00 €
9	PPCI (Ping Pong club Issoldunois) - subv. API	45,00 €
10	Handball Issoudun (ACI) - subv. API	80,00 €
11	Rugby Club Issoudun (RCI) - subv. API	80,00 €
12	Club aquatique Issoudun - subv. API	50,00 €
13	CABI (Cercle amical Billard Issoudun) - subv. API	90,00 €
14	Billard Blackball Issoudun - subv. API	95,00 €
15	Bulles de Plongée - subv. API	25,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 175,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations suivantes : 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.

Approuve la subvention 1, Monsieur Jacques PALLAS s'étant retiré de l'assemblée pour ne pas prendre part au vote.

Approuve la subvention 3, Messieurs André LAIGNEL, Eric HERVOUET, Gérard SADOIS, Mesdames Sophie CAZE, Fanny RIES et Carole VITTE s'étant retirés de l'assemblée pour ne pas prendre part au vote, sous la présidence de M. Pascal PAUVREHOMME, Madame Lucie Barbier (P) s'étant abstenue.

Approuve la subvention 4, Monsieur Gérard SADOIS s'étant retiré de l'assemblée pour ne pas prendre part au vote.

## Dossier 1.6. Versement de fonds de concours communautaires - disposition diverses

### 1.6.1. Financement de travaux de rénovation de la toiture de la mairie de MIGNY

Dans le cadre du financement de travaux de rénovation de la toiture de la mairie de MIGNY, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 4 895 € pour un coût total d'opération pour la commune de MIGNY de 33 760 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Autofinancement de la COMMUNE	6 752 € HT
Subvention départementale FAR	22 113 € HT
Fonds de concours communautaire : (Ne peut être supérieure à l'autofinancement Communal)	4 895 € HT
<b>Coût total de l'opération pour la Commune</b>	<b>33 760 € HT</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 4 895 € pour un coût total d'opération pour la commune de MIGNY de 33 760 € HT.

#### 1.6.2. Financement de travaux de voirie communale à Ste-Lizaigne

Dans le cadre du financement de travaux de voirie communale (rue de Reblay) à Ste-Lizaigne, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 30 000 € pour un coût total d'opération pour la commune de 62 244 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Autofinancement de la COMMUNE	30 244 € HT
Subvention départementale	2 000 € HT
Fonds de concours communautaire : (Ne peut être supérieure à l'autofinancement Communal)	30 000 € HT
<b>Coût total de l'opération pour la Commune</b>	<b>62 244 € HT</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 30 000 € pour un coût total d'opération pour la commune de 62 244 € HT.

#### Dossier 1.7. Convention avec la MELI – dispositions diverses

Le Président ainsi que Messieurs Eric HERVOUET, Gérard SADOIS, Mesdames Sophie CAZE, Fanny RIES et Carole VITTE sortent de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, prend la présidence de l'assemblée et demande au Conseil de Communauté d'approuver une nouvelle convention de gestion et de développement du projet d'éducation populaire entre la CCPI et la MELI :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la nouvelle convention avec la MELI
- La fin de la mise à disposition du bâtiment de l'ELF entre la ville et la CCPI.
- La sortie du bien à l'inventaire de la CCPI.

Le Président ainsi que Messieurs Eric HERVOUET, Gérard SADOIS, Mesdames Sophie CAZE, Fanny RIES et Carole VITTE regagnent l'assemblée.

## **2 – Aménagement du territoire et développement économique**

#### Dossier 2.1. Extension de la zone industrielle La Limoise à Issoudun – dispositions diverses

Dans le cadre de l'extension de la zone industrielle La Limoise à Issoudun, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'assujettissement à la TVA de l'opération d'extension de la zone,
- le lancement des fouilles archéologiques après signature de la convention avec l'INRAP,
- toutes conventions nécessaires à la réalisation de cette opération (conventions de servitudes des concessionnaires...),
- le Président à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaires à cette opération,
- l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU de la Limoise justifiée au regard des acquisitions foncières et des projets d'implantation d'entreprises sur les secteurs constructibles de la zone industrielle de La Limoise (intégrer ce point dans la procédure de modification du PLUI en cours).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les différentes dispositions précitées.

### **Dossier 2.2. Vente d'un terrain sur la zone d'activités commerciales et artisanales les Coinchettes à Issoudun – AUTODIAGNOSTIC**

Après saisine du pôle d'évaluation domaniale, le Président demande au conseil de communauté d'autoriser la vente d'un terrain de 1 770 m<sup>2</sup> à la SCI FIESTA BRAVA, représentée par Monsieur THERET, cadastré section BC n° 225 pour partie et K 373 sur la Zone d'Activités commerciales « les Coinchettes » pour un projet d'entreprise spécialisée dans le contrôle technique automobile AUTODIAGNOSTIC.

Le prix de vente s'élève à 16 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente du terrain de 1 770 m<sup>2</sup> à la SCI FIESTA BRAVA.

### **Dossier 2.3. Vente d'un ensemble immobilier sur la Zone d'Activités économiques les Prés Robert à Reully**

Le Président demande au conseil de communauté d'autoriser la vente d'un terrain de 2 069 m<sup>2</sup> à la Société TRANSPORTS TLE cadastré section G 1501 sur la Zone d'Activités économiques « les Prés Robert » à Reully pour le développement de l'activité transports.

Le prix de vente s'élève à 35 000 € (hors frais notariés et frais divers).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente du terrain à la Société TRANSPORTS TLE.

## **3 – URBANISME, PATRIMOINE ET AMENAGEMENTS URBAINS**

### **Dossier 3.1. Marché de prestations de services pour le chauffage urbain – signature des marchés**

Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à signer les marchés de prestations de services pour l'installation du chauffage urbain sur la CCPI, la ville et le CMAS en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes. Ce marché est sur une durée de 8 ans.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT sur la durée du marché Présenté par DALKIA</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>	Les sites de la Ville d'Issoudun P2 – Fonctionnement/maintenance P3 - Investissements	P2 – 411 296 € P3 – 261 233 €	672 529 €
<b>2</b>	Les sites de la CCPI P2 – Fonctionnement/maintenance P3 - Investissements	P2 – 635 024 € P3 – 596 553 €	1 231 577 €
<b>3</b>	Les sites du CMAS P2 – Fonctionnement/maintenance P3 - Investissements	P2 – 37 848 € P3 – 13 704 €	51 552 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les marchés précités conclus avec la société DALKIA.

### **Dossier 3.2. Fixation de la redevance de télécommunications 2023**

Le Président demande au Conseil de Communauté de fixer la redevance pour les infrastructures de télécommunications implantées sur le domaine public routier de la Communauté.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Artères de communication		Tarifs 2022	Proposition 2023
	Utilisation du sous-sol		42.64 €/km
Artères aériennes		56.85 €/km	62.60 €/ km
Emprises au sol (cabines, armoires)		28.43 € par m <sup>2</sup>	31,30 € par m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les tarifs précités.

## **4 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Dossier 4.1. Marché de livraison de repas scolaires – attribution du marché**

Dans le cadre du marché de fourniture et de livraison de repas scolaires (en liaison froide) pour les cantines de Reuilly, Sainte-Lizaigne, Les Bordes, Chârost, Ségry et Paudy, le Président demande au Conseil de Communauté d'attribuer le marché avec la société SOGIREST et de l'autoriser à signer ledit marché.

Ce marché prendrait effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Entreprise	Prix HT
SOGIREST 03100	Offre de base € HT
	REPAS MAT/ELEM : 3.12
	REPAS ADULTE : 3.65
	BIO MAT/ELEM : 3.42
	BIO ADULTE : 4.05
	Pour les cantines de Sainte-Lizaigne et Paudy :
PAIN : 1	
PAIN BIO 1.29	

Après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. Ludo COSTE (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté attribue le marché à la société SOGIREST et autorise le Président à signer ledit marché.

## **5 – ENVIRONNEMENT**

### **Dossier 5.1. Admissions de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers 2023 de la CCPI**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 2 077,83 € pour l'année 2023. Cela concerne des impayés de la redevance déchets liés à des liquidations judiciaires et des effacements de dettes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 2 077,83 € pour l'année 2023.



## **Dossier 5.2. Adhésion à la convention de groupement de commandes avec le SICTOM pour la collecte et le traitement des déchets**

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes avec le SICTOM de Champagne Berrichonne afin de permettre la passation conjointe de marchés publics relatifs à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, bio-déchets, déchets verts...). L'objectif est de bénéficier de prix intéressants avec la mise en commun des besoins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'adhésion au groupement de commandes avec le SICTOM de Champagne Berrichonne.

## **Dossier 5.3. Entente intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux – mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) à l'échelle des collectivités du SYTOM de la région de Châteauroux et création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi**

Le Vice-Président Pascal PAUVREHOMME explique qu'une réflexion est engagée par les collectivités membres de l'entente intercommunale pilotée par le SYTOM 36 de la région de Châteauroux autour de l'opportunité notamment de créer une unité de traitement des OMR sur le territoire et ainsi réduire les déchets ménagers.

Un programme local commun de prévention des déchets ménagers et assimilés doit être élaboré par les groupements de collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers doit être constituée avec la création de 3 collèges : Elus/représentants des collectivités/représentants de la société civile.

La Président propose M. Pascal PAUVREHOMME, 1<sup>er</sup> vice-Président chargé de l'environnement et des déchets ménagers pour siéger au sein du collège des élus et M. MANDARD, technicien en tant que représentant de la collectivité.

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le PLPDMA, la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi dans le cadre du plan local avec la désignation des représentants précités de la CCPI et d'autoriser le recrutement mutualisé d'un chargé de mission avec les autres collectivités du groupement pour la mise en œuvre du programme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le PLPDMA, la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi dans le cadre du plan local avec la désignation des représentants précités de la CCPI et autorise le recrutement mutualisé d'un chargé de mission avec les autres collectivités du groupement pour la mise en œuvre du programme.

## **Dossier 5.4. Demande de subvention relative à la création d'un bassin de récupération d'eau de pluie**

Dans le cadre de la création du village d'entreprises 3 à la ZI la Limoise à Issoudun, il est envisagé de créer un bassin de récupération d'eau de pluie d'une contenance de 1 300 m<sup>3</sup>, celui-ci sera alimenté par la toiture du bâtiment, la capacité de ce bassin sera suffisant pour couvrir la majeure partie des besoins en arrosage de la commune d'Issoudun.

Le Président demande au conseil de communauté d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et demande le taux maximum de financement.

### Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

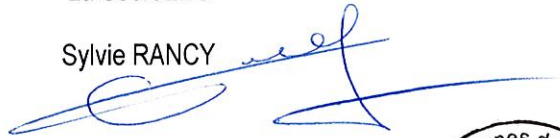
Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sont communiquées au Conseil de Communauté. Elles sont disponibles au secrétariat général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h16.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 29 juin 2023 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est publié en mairie d'Issoudun à la date du 6 juillet 2023.

La Secrétaire

Sylvie RANCY



Le Président

André LAIGNEL



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Jeudi 29 juin 2023 – 17h30 - 18h**

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 13 avril 2023

**1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

Dossier 1.1. Vote des comptes administratifs 2022, comptes de gestion 2022, affectations des résultats 2022, budgets supplémentaires 2023

Dossier 1.2. Communication des rapports annuels 2022

Dossier 1.3. Ressources humaines - dispositions diverses

Dossier 1.4. Admission de créances éteintes sur le budget principal de la CCPI

Dossier 1.5. Attribution de subventions à des associations Activités Périscolaires Issoldunoises (API)

Dossier 1.6. Versement de fonds de concours communautaires - dispositions diverses

Dossier 1.7. Convention avec la MELI - dispositions diverses

**2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Dossier 2.1. Extension de la zone industrielle La Limoise à Issoudun – dispositions diverses

Dossier 2.2. Vente d'un terrain sur la zone d'activités commerciales et artisanales les Coinchettes à Issoudun – AUTODIAGNOSTIC

Dossier 2.3. Vente d'un ensemble immobilier sur la Zone d'Activités économiques les Prés Robert à Reuilly

**3 – URBANISME, PATRIMOINE ET AMENAGEMENTS URBAINS**

Dossier 3.1. Marché de prestations de services pour le chauffage urbain – signature des marchés

Dossier 3.2. Fixation de la redevance de télécommunications 2023

**4 – AFFAIRES SCOLAIRES**

Dossier 4.1. Marché de livraison de repas scolaires – attribution du marché

**5 – ENVIRONNEMENT**

Dossier 5.1. Créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers 2023 de la CCPI

Dossier 5.2. Adhésion à la convention de groupement de commandes avec le SICTOM pour les déchets

Dossier 5.3. Entente intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux – mise en place d'un PLPDMA commun (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) à l'échelle des collectivités du SYTOM de la région de Châteauroux et création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi

Dossier 5.4. Demande de subvention relative à la création d'un bassin de récupération d'eau de pluie

---

Liste des décisions du Président

